

## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

#### Dénomination commerciale

beko Zinkspray mattgrau

#### UFI:

JXTV-C076-2002-FFXD

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Agent de protection contre la corrosion. Peinture. Vernis.

#### Utilisations déconseillées

Aucune donnée.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

beko Group AG  
Agathafeld 22  
CH-9512 Rossrüti  
Tel. +49 (0) 9091 90898-0  
info@beko-group.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Consulter immédiatement avec le Centre suisse d'information toxicologique.

145

Appels depuis l'étranger: +41 44 251 51 51

#### Fournisseur

---

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aérosol 1; H222 Aérosol extrêmement inflammable.

Aérosol 1; H229 Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Asp. Tox. 1; H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT RE 2; H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Aquatic Acute 1; H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1; H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)



#### Mention(s) d'avertissement: **DANGER**

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation nationale.

#### Contient:

acétate de n-butyle

acétone

Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène

hydrocarbures, C9, aromatiques

## 2.3 Autres dangers

#### **PBT/vPvB**

Aucune donnée.

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substance susceptible de causer des troubles endocriniens.

#### **Informations complémentaires**

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Pour les mélanges voir 3.2.

### 3.2 Mélanges

Nom	CAS EC Index REACH	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Limites de concentrations spécifiques	Notes concernant les ingrédients
zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)	7440-66-6 231-175-3 030-001-01-9	25-50	Aquatic Acute 1; H400; M = 1 Aquatic Chronic 1; H410; M = 1	/	/
isobutane	75-28-5 200-857-2 - 01-2119485395-27	10-25	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	/	U
acétate de n- butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	10-25	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 EUH066	/	/
acétone	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8 01-2119471330-49	10-25	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	/	/
propane	74-98-6 200-827-9 - 01-2119485394-21	2,5-10	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	/	U
Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	- 905-588-0 - 01-2119488216-32	2,5-10	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373	/	/
hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6 918-668-5 - 01-2119455851-35	2,5-10	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	/	/
2-pentanone- oxime	623-40-5 484-470-6 - 01-2119980079-27	<1	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	/	/

### Notes concernant les ingrédients

U	<p>Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme "gaz sous pression" dans l'un des groupes suivants: "gaz comprimé", "gaz liquéfié", "gaz liquéfié réfrigéré" ou "gaz dissous". L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est conditionné et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas. Les codes suivants sont assignés:</p> <p>Press. Gas (Comp.) Press. Gas (Liq.) Press. Gas (Ref. Liq.) Press. Gas (Diss.)</p> <p>Les aérosols ne sont pas classés comme gaz sous pression (voir annexe I, partie 2, section 2.3.2.1, note 2).</p>
---	--

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

### Notes générales

Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Placer le patient en position de récupération et assurer la perméabilité des voies respiratoires. En cas de doute ou de malaise, consulter un médecin. Montrer la fiche de données de sécurité et l'étiquette au médecin. Aucune action ne doit être entreprise comportant un risque personnel ou sans formation adéquate. Lavez les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever ou utilisez des gants. Il peut être dangereux pour la personne qui aide de donner une respiration bouche-à-bouche.

### Après inhalation

Emmenez le patient à l'air frais - sortez de la zone dangereuse. Si des symptômes apparaissent, consultez un médecin. En cas d'inconscience, mettre le patient en position latérale stable et chercher immédiatement une attention médicale. Si la respiration est irrégulière ou si un arrêt respiratoire survient, fournir une respiration artificielle. Gardez au repos dans une position confortable pour respirer. Cherchez immédiatement de l'aide médicale.

### Après contact cutané

Trek alle besmette kleding uit. Les zones du corps qui sont entrées en contact avec le produit doivent être rincées à l'eau. Rincez les parties du corps qui étaient en contact avec la formule avec beaucoup d'eau et avec du savon. Si des symptômes apparaissent et persistent, consultez un médecin.

### Après contact oculaire

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante en gardant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin professionnel.

### Après ingestion

Improbable. Ingestion accidentelle: Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne provoquez pas de vomissement avant d'avoir consulté un médecin. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consultez immédiatement un médecin.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Après inhalation

Les vapeurs peuvent causer somnolence et vertiges. Les symptômes incluent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, inconscience.

### Après contact cutané

Irritant pour la peau. Démangeaisons, rougeurs, douleurs. Une exposition prolongée et répétée peut entraîner le dégraissage de la peau et une dermatite de contact non allergique.

### Après contact oculaire

Rougeur, augmentation de la production de larmes, douleur. Provoque une sévère irritation des yeux.

### Après ingestion

L'ingestion n'est pas probable, parce qu'il s'agit d'un aérosol. L'ingestion accidentelle : Peut causer des nausées/vomissements et de la diarrhée. Peut causer une gêne abdominale. L'aspiration dans les poumons provoque de la toux, un essoufflement et peut conduire à une pneumonie chimique.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Mousse.

Poudre sèche.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Jet d'eau pulvérisé. Use des mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et à l'environnement.

#### Agents d'extinction inappropriés

Eau pulvérisée directe.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, des gaz toxiques peuvent être générés ; ne pas inhaler les gaz/fumées. Produits lors de la combustion : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Mesures de protection

Refroidissez les conteneurs à risque avec un jet d'eau. Si possible, retirez les conteneurs de la zone en danger. Refroidir l'emballage exposé à la chaleur à l'eau pulvérisée. Éliminer les produits / les récipients / les contenants non endommagés de la zone de danger si cela peut se faire en toute sécurité. Les pulvérisateurs d'aérosol peuvent exploser dans l'incendie et s'envoler dans toutes les directions à grande vitesse. Un chauffage prolongé peut provoquer une explosion. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

#### Équipement de protection pour les sapeurs-pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés (SN EN 469:2020) (dont casque (SN EN 443:2008), bottes de sécurité (SN EN 15090:2012) et gants (SN EN 659+A1/AC:2009)) et un appareil respiratoire isolant (ARI) avec masque complet (SN EN 137:2007).

#### Informations supplémentaires

Les agents extincteurs contaminés doivent être collectés et déposés selon la réglementation ; ils ne doivent pas pénétrer dans le système d'égouts.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

##### Équipements de protection

Portez l'équipement de protection personnel (Rubrique 8). En cas de ventilation insuffisante, utiliser la protection respiratoire.

##### Procédés pour prévenir les accidents

Assurer une ventilation adéquate. Tenez-vous à l'écart des sources d'allumage et/ou de chaleur ; Ne pas fumer !

##### Mesures d'urgence

Empêcher l'accès au personnel non protégé. Interdire l'accès aux personnes non autorisées. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Vermijd contact met de huid, ogen en kleding.

#### Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir les informations dans "Pour les non-secouristes".

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

La préparation est un aérosol, donc l'écoulement de grandes quantités de liquide de l'emballage n'est pas prévu qu'en cas de l'endommagement de celle-ci. En cas de rejet dans l'environnement, informer les autorités compétentes. Ne pas laisser le produit atteindre l'eau/les égouts/les systèmes d'égouts ou le sol perméable.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour le confinement

Endiguer le déversement si cela ne présente pas de risques.

#### Pour le nettoyage

Ramassez les propulseurs mécaniquement et laissez-les à l'entreprise de collecte des déchets agréée. En cas d'émission suite aux endommagements du diffuseur d'aérosols (émission d'une quantité importante) : Utilisez des outils antifiemme. Absorber le produit (avec un matériau inerte), le collecter dans un récipient spécial et le jeter à un entrepreneur agréé en matière d'élimination des déchets dangereux. Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur (voir la Rubrique 13).

#### Autres informations

Aucune donnée.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les rubriques 8 et 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Mesures de protection

#### Mesures destinées à prévenir les incendies

Assurer une ventilation adéquate. Tenez-vous à l'écart des sources d'allumage - ne pas fumer. Utilisez des outils antiflamme. Prenez des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utilisez l'équipement de protection contre l'explosion (ventilateurs, éclairage, préparatifs et appareil de travail...). Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs en contact avec l'air. Le récipient est sous pression : protégez-le du soleil et ne l'exposez pas à une température supérieure à 50 °C. Ne le percez pas et ne le brûlez pas, même s'il est vide. L'emballage impropre ne doit pas être percé, coupé ou soudé.

#### Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utiliser une ventilation générale ou locale pour éviter d'inhaler les vapeurs et les aérosols.

#### Mesures de protection de l'environnement

Aucune donnée.

#### Autres mesures

Aucune donnée.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Respectez les mesures définies dans le chapitre 8 de la fiche de sécurité. Vermijd contact met de huid, ogen en kleding. Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle - lavez-vous les mains pendant les pauses et lorsque vous avez fini de travailler avec du matériel. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Ne pas respirer les vapeurs/brouillards. Verwijder besmette kleding en was deze voor hergebruik.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

### Mesures techniques et conditions de stockage

Stocker conformément aux dispositions locales. Observer les réglementations officielles sur le stockage des contenants sous pression. Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Protéger contre le feu ouvert, la chaleur et la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Tenir à l'écart des substances oxydantes. Entreposer à l'écart des acides forts. Entreposer à l'écart des bases fortes.

### Matériaux d'emballage

Conserver uniquement dans le contenant d'origine.

### Exigences relatives à l'espace de stockage et aux récipients

Ne pas entreposer dans des contenants non étiquetés. Empêcher la pollution de l'environnement avec un récipient approprié.

### Température de stockage

Aucune donnée.

### Classe de stockage

**Classe de stockage:** 2B

### Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Aucune donnée.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### Recommandations

Aucune donnée.

### Solutions spécifiques à un secteur industriel

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom	mg/m <sup>3</sup>	ml/m <sup>3</sup>	Valeur éphémère mg/m <sup>3</sup>	Valeur éphémère ml/m <sup>3</sup>	Remarques	Les valeurs limites biologiques
isobutane	1900	800	7200	3200	/	/
Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	220	50	220	50	Ethylbenzol (100-41-4) Niere, LeberKT AN Les valeurs limites biologiques Mandelsäure plus Phenylglyoxylsäure - 800 mg/l - U - b	/
Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	435	100	870	200	Xylol (alle Isomeren) (1330-20-7) OAW & Auge, ZNS, SchwindelKT HU Les valeurs limites biologiques Methyl-Hippursäure Xylol - 1,5 g/g Kreatinin (874 µmol/mmol Kreatinin) 1,5 mg/l (14,1 µmol/l) - U B - c, b b	/
Aceton (67-64-1)	1200	500	2400	1000	ZNS, AugeKT HU & AWKT HU	Aceton - 80 mg/l (1,38 mmol/l) - U - b - N
Butan (beide Isomeren) n-Butan [106-97-8] iso-Butan (75-28-5)	1900	800	7600	3200	ZNSKT ZNSKT	/
1-Butylacetat (123-86-4)	480	100	960	200	AugeKT HU & OAWKT HU	/
Propan (74-98-6)	1800	1000	7200	4000	FormalKT	/

### Informations sur les procédures de suivi

SN EN 14042:2003 Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques. SN EN 482:2021 Exposition sur les lieux de travail - Procédures pour déterminer la concentration d'agents chimiques - Exigences élémentaires relatives aux performances. SN EN 689+AC:2020 Exposition sur les lieux de travail - Mesurage de l'exposition par inhalation d'agents chimiques - Stratégie pour vérifier la conformité à des valeurs limites d'exposition professionnelle

### valeurs DNEL/DMEL

#### Pour le produit

Aucune donnée.

#### Pour les ingrédients

Nom	type	Type d'exposition	durée de l'exposition	Remarques	Valeur
zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)	ouvrier	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	5 mg/m <sup>3</sup>

Nom	type	Type d'exposition	durée de l'exposition	Remarques	Valeur
zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)	ouvrier	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	83 mg/kg pc/jour
zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)	consommateur	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	2.5 mg/m <sup>3</sup>
zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	83 mg/kg pc/jour
zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)	consommateur	par voie orale	prolongé effets systémiques	/	0.83 mg/kg pc/jour
acétate de n-butyle	ouvrier	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	300 mg/m <sup>3</sup>
acétate de n-butyle	ouvrier	par inhalation	bref effets systémiques	/	600 mg/m <sup>3</sup>
acétate de n-butyle	ouvrier	par inhalation	prolongé effets locaux	/	300 mg/m <sup>3</sup>
acétate de n-butyle	ouvrier	par inhalation	bref effets locaux	/	600 mg/m <sup>3</sup>
acétate de n-butyle	ouvrier	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	11 mg/kg pc/jour
acétate de n-butyle	ouvrier	par voie cutanée (peau)	bref effets systémiques	/	11 mg/kg pc/jour
acétate de n-butyle	consommateur	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	35.7 mg/m <sup>3</sup>
acétate de n-butyle	consommateur	par inhalation	bref effets systémiques	/	300 mg/m <sup>3</sup>
acétate de n-butyle	consommateur	par inhalation	prolongé effets locaux	/	35.7 mg/m <sup>3</sup>
acétate de n-butyle	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	6 mg/kg pc/jour
acétate de n-butyle	consommateur	par voie cutanée (peau)	bref effets systémiques	/	6 mg/kg pc/jour
acétate de n-butyle	consommateur	par voie orale	prolongé effets systémiques	/	2 mg/kg pc/jour
acétone	ouvrier	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	1210 mg/m <sup>3</sup>
acétone	ouvrier	par inhalation	bref effets locaux	/	2420 mg/m <sup>3</sup>
acétone	ouvrier	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	186 mg/kg pc/jour
acétone	consommateur	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	200 mg/m <sup>3</sup>
acétone	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	62 mg/kg pc/jour
acétone	consommateur	par voie orale	prolongé effets systémiques	/	62 mg/kg pc/jour
Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	ouvrier	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	221 mg/m <sup>3</sup>

Nom	type	Type d'exposition	durée de l'exposition	Remarques	Valeur
Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	ouvrier	par inhalation	bref effets systémiques	/	442 mg/m <sup>3</sup>
Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	ouvrier	par inhalation	prolongé effets locaux	/	221 mg/m <sup>3</sup>
Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	ouvrier	par inhalation	bref effets locaux	/	442 mg/m <sup>3</sup>
Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	ouvrier	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	212 mg/kg pc/jour
Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	consommateur	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	65.3 mg/m <sup>3</sup>
Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	consommateur	par inhalation	bref effets systémiques	/	260 mg/m <sup>3</sup>
Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	consommateur	par inhalation	prolongé effets locaux	/	65.3 mg/m <sup>3</sup>
Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	consommateur	par inhalation	bref effets locaux	/	260 mg/m <sup>3</sup>
Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	125 mg/kg pc/jour
Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	consommateur	par voie orale	prolongé effets systémiques	/	12.5 mg/kg pc/jour
hydrocarbures, C9, aromatiques	ouvrier	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	25 mg/kg pc/jour
hydrocarbures, C9, aromatiques	ouvrier	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	150 mg/m <sup>3</sup>
hydrocarbures, C9, aromatiques	consommateur	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	32 mg/m <sup>3</sup>
hydrocarbures, C9, aromatiques	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	11 mg/kg pc/jour
hydrocarbures, C9, aromatiques	consommateur	par voie orale	prolongé effets systémiques	/	11 mg/kg pc/jour

**valeurs PNEC****Pour le produit**

Aucune donnée.

**Pour les ingrédients**

Nom	Type d'exposition	Remarques	Valeur
zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)	eau douce	/	20.6 µg/l
zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)	eau de mer	/	6.1 µg/l

Nom	Type d'exposition	Remarques	Valeur
zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)	micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	/	100 µg/l
zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)	sédiments (eau douce)	poids sec	117.8 mg/kg
zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)	sédiments marins	poids sec	121 mg/kg
zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)	terre	poids sec	106.8 mg/kg
acétate de n-butyle	eau douce	/	0.18 mg/l
acétate de n-butyle	eau (émission intermittente)	eau fraiche	0.36 mg/l
acétate de n-butyle	eau de mer	/	0.018 mg/l
acétate de n-butyle	micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	/	35.6 mg/l
acétate de n-butyle	sédiments (eau douce)	poids sec	0.981 mg/kg
acétate de n-butyle	sédiments marins	poids sec	0.098 mg/kg
acétate de n-butyle	terre	poids sec	0.09 mg/kg
acétone	eau douce	/	10.6 mg/l
acétone	eau (émission intermittente)	/	21 mg/l
acétone	eau de mer	/	1.06 mg/l
acétone	micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	/	100 mg/l
acétone	sédiments (eau douce)	poids sec	30.4 mg/kg
acétone	sédiments marins	poids sec	3.04 mg/kg
acétone	terre	poids sec	29.5 mg/kg
Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	eau douce	/	0.327 mg/l
Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	eau (émission intermittente)	eau fraiche	0.327 mg/l
Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	eau de mer	/	0.327 mg/l
Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	/	6.58 mg/l
Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	sédiments (eau douce)	poids sec	12.46 mg/kg
Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	sédiments marins	poids sec	12.46 mg/kg
Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	terre	poids sec	2.31 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

#### Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange au cours des utilisations identifiées

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle - lavez-vous les mains pendant les pauses et lorsque vous avez fini de travailler avec du matériel. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Vermijd contact met de huid, ogen en kleding. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

**Mesures structurelles destinées à éviter l'exposition**

Aucune donnée.

**Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition**

Verwijder onmiddellijk alle besmette kleding en was deze voor hergebruik. Un appareil pour nettoyer les yeux doit être présent sur le lieu de travail.

**Mesures techniques destinées à éviter l'exposition**

Assurer une bonne ventilation et une évacuation locale dans les zones à concentration accrue.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection bien hermétiques (SN EN ISO 16321-1:2022).

**Protection des mains**

Utilisez les gants de protection pour une exposition prolongée (SN EN ISO 374). Respectez les instructions du fabricant concernant l'utilisation, le stockage, l'entretien et le remplacement des gants. En cas d'endommagement ou aux premiers signes d'usure, changez immédiatement les gants. Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre.

**Matériaux appropriés****Protection de la peau**

Vêtement de protection en coton et chaussures qui couvrent tout le pied (SN EN ISO 13688/A1:2022, SN EN ISO 20345/A1:2024). Vêtements de protection antistatiques (SN EN 1149 1:2006, 2:1998 3:2004, 5:2019), chaussures de protection antistatiques (SN EN ISO 20345/A1:2024). Choisir la protection du corps en considérant les activités et l'exposition possible.

**Protection respiratoire**

Non nécessaire dans des conditions normales d'utilisation et une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire appropriée. Le masque de protection (EN 136) ou le demi-masque (EN 140) avec le filtre A-P (EN 14387). En cas de concentrations de poudre/gaz/vapeurs supérieures à la limite d'utilisation des filtres, en cas de concentrations d'oxygène inférieures à 17 % ou dans les circonstances obscures utiliser les appareils respiratoires autonomes à circuit fermé conformément à la norme SN EN 137:2007, SN EN 138:1995. Voir la norme NF EN 529 lors de la sélection d'un appareil respiratoire approprié.

**Dangers thermiques**

Aucune donnée.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement****Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange**

Aucune donnée.

**Mesures d'enseignement destinées à éviter l'exposition**

Aucune donnée.

**Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition**

Respecter les réglementations applicables en matière de préservation de l'environnement.

**Mesures techniques destinées à éviter l'exposition**

Ne pas laisser le produit atteindre les égouts, les systèmes d'égouts ou les eaux souterraines.

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Données nécessaires pour la santé des employés, la sécurité et l'environnement**

État physique	liquide
Forme	aérosol
Couleur	couleur grise
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Aucune donnée.

Point de fusion/point de congélation ou point de ramollissement	Aucune donnée.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée.
Inflammabilité	Aucune donnée.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	1.86 — 14.3 % v/v
Point d'éclair	Aucune donnée.
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée.
Température de décomposition	Aucune donnée.
pH	Substance / mélange non soluble (dans l'eau).
Viscosité	Aucune donnée.
Solubilité (l'eau)	insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Aucune donnée.
Pression de vapeur	Aucune donnée.
densité	1.792 g/cm <sup>3</sup> (Données relatives aux liquides)
Densité de vapeur	Aucune donnée.
Caractéristiques des particules	Aucune donnée.

## 9.2 Autres informations

### Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée.

### Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvants organiques	636 g/l 67 %
Pigment de PVC (%)	0
Total de PVC (%)	0

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions de stockage et d'utilisation normales il n'y a pas de réaction dangereuses.

### 10.4 Conditions à éviter

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs en contact avec l'air. Protéger de la chaleur, du soleil direct, du feu ouvert, des étincelles. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C. Empêcher les décharges statiques.

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants.  
Acides forts.

Bases fortes. Composés halogénés. Métaux alcalins. Éthanolamine. Peroxyde d'hydrogène. Dégradation du plastique et du caoutchouc.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux n'est attendu. En cas d'incendie/d'explosion, des vapeurs/gaz dangereux pour la santé sont libérés. Produits de combustion dangereux, voir la section 5 de la fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### (a) Toxicité aiguë

##### Pour le produit

Type d'exposition	type	Espèce	Temps	Valeur	Méthode	Remarques
par voie cutanée (peau)	ATE	/	/	> 2000 mg/kg	/	/

##### Pour les ingrédients

Nom	Type d'exposition	type	Espèce	Temps	Valeur	Méthode	Remarques
acétate de n-butyle	par voie orale	DL <sub>50</sub>	rat (mâle/femelle)	/	10760 mg/kg	OECD 423	/
acétate de n-butyle	par voie cutanée (peau)	DL <sub>50</sub>	lapin	/	> 14112 mg/kg	OECD 402	/
acétate de n-butyle	inhalation (poussières / brouillards)	CL <sub>50</sub>	rat (mâle/femelle)	4 h	23.4 mg/l	OECD 403	/
acétone	par inhalation	CL <sub>50</sub>	rat	4 jours	76 mg/l	/	/
acétone	par voie orale	DL <sub>50</sub>	rat	/	5800 mg/kg pc	OECD 401	/
acétone	par voie cutanée (peau)	DL <sub>50</sub>	rat	/	> 15800 mg/kg pc	/	/
hydrocarbures, C9, aromatiques	par voie orale	DL <sub>50</sub>	rat	/	> 2000 mg/kg	/	/
hydrocarbures, C9, aromatiques	par voie cutanée (peau)	DL <sub>50</sub>	rat	/	> 2000 mg/kg	/	/
2-pentanone-oxime	par voie orale	DL <sub>50</sub>	rat	/	1133 mg/kg	/	/

#### Informations complémentaires

Le produit n'est pas classé pour la toxicité aiguë.

#### (b) Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Pour les ingrédients

Nom	Espèce	Temps	Résultat	Méthode	Remarques
acétate de n-butyle	/	/	Non irritant.	OECD 404	/
acétone	Guinée porcs	/	Non irritant.	/	/

#### Informations complémentaires

Provoque une irritation cutanée.

#### (c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire

##### Pour les ingrédients

Nom	Type d'exposition	Espèce	Temps	Résultat	Méthode	Remarques
acétate de n-butyle	/	lapin	/	Non irritant.	OECD 405	/
acétone	/	lapin	/	irritante.	OECD 405	/

**Informations complémentaires**

Provoque une grave irritation des yeux.

**(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Pour les ingrédients**

Nom	Type d'exposition	Espèce	Temps	Résultat	Méthode	Remarques
acétate de n-butyle	par voie cutanée (peau)	Guinée porcs	/	Non sensibilisant.	OECD 406	Test de maximisation
acétate de n-butyle	par voie cutanée (peau)	souris	/	Non sensibilisant.	MEST	/
acétone	par voie cutanée (peau)	Guinée porcs	/	Négatif.	OECD 406	/
acétone	par inhalation	/	/	Non sensibilisant.	/	/

**Informations complémentaires**

Non classifié comme produit chimique sensibilisants.

**(e) Effets mutagènes****Pour le produit**

type	Espèce	Temps	Résultat	Méthode	Remarques
/	/	/	Le produit chimique n'est pas classée comme mutagène.	/	/

**Pour les ingrédients**

Nom	type	Espèce	Temp s	Résultat	Méthode	Remarques
acétate de n-butyle	Mutagenicité in vivo	/	/	négatif	/	/
acétate de n-butyle	Mutagenicité in vitro	/	/	négatif	/	/
acétone	Mutagenicité in vivo	bactéries	/	négatif	OECD 471	/
acétone	Mutagenicité in vitro	/	/	négatif	OECD 473	Abération chromosomique
acétone	Mutagenicité in vitro	Cellules des mammifères	/	négatif	OECD 476	/
acétone	Mutagenicité in vivo	souris	/	négatif	Test de micronoyaux	/

**(f) Cancérogénité****Pour le produit**

Type d'exposition	type	Espèce	Temps	Valeur	Résultat	Méthode	Remarques
/	/	/	/	/	Le produit chimique n'est pas classée comme cancérogène.	/	/

**Pour les ingrédients**

Nom	Type d'exposition	type	Espèce	Temps	Valeur	Résultat	Méthode	Remarques
acétone	par voie cutanée (peau)	/	souris	/	/	Négatif	/	/

**(g) Toxicité pour la reproduction****Pour le produit**

Type de toxicité pour la reproduction	type	Espèce	Temps	Valeur	Résultat	Méthode	Remarques
/	/	/	/	/	La substance chimique n'est pas classifiée comme toxiques pour la reproduction.	/	/

**Pour les ingrédients**

Nom	Type de toxicité pour la reproduction	type	Espèce	Temps	Valeur	Résultat	Méthode	Remarques
acétate de n-butyle	/	/	/	/	/	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fécondité.	/	/
acétone	Toxicité reproductive	/	/	/	/	Non toxique pour la reproduction.	/	/
acétone	Effet sur la fertilité	/	/	/	/	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fécondité.	/	/
acétone	Toxicité pour le développement	/	rat	/	/	Négative	OECD 414	/

**Résumé de l'évaluation des propriétés CMR**

La substance chimique n'est pas classifiée comme cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

**(h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique****Pour les ingrédients**

Nom	Type d'exposition	type	Espèce	Temps	Exposition	organe	Valeur	Résultat	Méthode	Remarques
acétate de n-butyle	par inhalation	/	/	/	/	système nerveux central	/	Peut provoquer somnolence ou vertiges.	/	/
acétone	par inhalation	-	/	/	/	/	/	Peut provoquer somnolence ou vertiges.	/	/

**Informations complémentaires**

Peut causer de la somnolence ou des vertiges.

**(i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée****Pour les ingrédients**

Nom	Type d'exposition	type	Espèce	Temps	Exposition	organe	Valeur	Résultat	Méthode	Remarques
acétate de n-butyle	par voie cutanée (peau)	-	/	/	/	/	/	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	/	/
acétone	par voie orale	NOAEL	rat	90 journées	/	/	900 mg/kg pc/jour	/	/	/
acétone	-	-	/	/	/	/	/	Non classé.	/	/

Nom	Type d'exposition	type	Espèce	Temps	Exposition	organe	Valeur	Résultat	Méthode	Remarques
acétone	inhalatoire (vapeur)	NOAEC	rat	8 semaines	/	/	22500 mg/m <sup>3</sup>	/	/	/

**Informations complémentaires**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**(j) Danger par aspiration****Pour les ingrédients**

Nom	Résultat	Méthode	Remarques
acétate de n-butyle	Toxicité par aspiration: non classé.	/	/
acétone	Toxicité par aspiration: non classé.	/	/

**Informations complémentaires**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Aucune donnée.

**Effets interactifs**

Aucune donnée.

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substance susceptible de causer des troubles endocriniens.

**Autres informations**

Aucune donnée.

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité****Toxicité aiguë****Pour les ingrédients**

Nom	type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Organisme	Méthode	Remarques
acétate de n-butyle	CL <sub>50</sub>	18 mg/L	96 h	poisson	<i>Pimephales promelas</i>	OECD 203	système d'écoulement
acétate de n-butyle	EC <sub>50</sub>	44 mg/L	48 h	crustacés	<i>Daphnia magna</i>	/	static système
acétate de n-butyle	EC <sub>50</sub>	647.7 mg/L	72 h	algues	<i>Desmodesmus subspicatus</i>	/	taux de croissance ; système statique
acétate de n-butyle	NOEC	200 mg/L	/	algues	<i>Desmodesmus subspicatus</i>	/	taux de croissance ; système statique
acétate de n-butyle	IC <sub>50</sub>	356 mg/L	40 h	bactéries	<i>Tetrahymena pyriformis</i>	/	/
acétone	CL <sub>50</sub>	5540 mg/L	96 h	poisson	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	/	/

Nom	type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Organisme	Méthode	Remarques
acétone	CE <sub>50</sub>	8800 mg/L	48 h	crustacés	<i>Daphnia pulex</i>	/	/
acétone	CL <sub>50</sub>	11000 mg/L	96 h	poisson	<i>Alburnus alburnus</i>	/	/
acétone	CE <sub>50</sub>	2100 mg/L	24 h	crustacés	<i>Artemisia salina</i>	/	/
acétone	NOEC	96 mg/L	96 h	algues	<i>Prorocentrum minimum</i>	/	/
acétone	EC <sub>10</sub>	1000 mg/L	30 min	bactéries	Boue activée	/	/
acétone	LD <sub>50</sub>	20000 mg/L	48 h	organismes dans la terre	<i>Ambystoma mexicanum</i>	/	/
acétone	LD <sub>50</sub>	24000 mg/L	48 h	organismes dans la terre	<i>Xenopus laevis</i>	/	/
acétone	LD <sub>50</sub>	-1 - 0.1 mg/cm <sup>3</sup>	48 h	organismes dans la terre	<i>Eisenia fetida</i>	/	/
hydrocarbure s, C9, aromatiques	EC <sub>50</sub>	1 - 10 mg/L	/	crustacés	/	/	/

**Toxicité chronique****Pour les ingrédients**

Nom	type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Organisme	Méthode	Remarques
acétone	NOEC	530 mg/l	8 jours	algues	<i>Microcystis aeruginosa</i>	/	/
acétone	NOEC	2212 mg/l	28 jours	crustacés	<i>Daphnia pulex</i>	/	reproduction

**12.2 Persistance et dégradabilité****Dégradation abiotique, Élimination physique et photochimique****Pour les ingrédients**

Nom	Élément de l'environnement	type / méthode	demi-vie	Résultat	Méthode	Remarques
acétone	air	photodégradation	19 - 114 h	/	durée de demi-vie	/

**Biodégradation****Pour les ingrédients**

Nom	type	degré	Temps	Résultat	Méthode	Remarques
acétate de n-butyle	aérobie	83 %	28 jours	facilement biodégradable	OECD 301 D	/
acétone	anaérobie	100 %	4 jours	biodégradable	/	Boue activée
acétone	biodégradabilité	91 %	28 jours	facilement biodégradable	OECD 301 B	/
acétone	BOD (% ThOD)	84 %	5 jours	/	/	/
acétone	DCO	2.21 g O <sub>2</sub> /g	/	/	/	/

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

**Pour les ingrédients**

Nom	Valeur	Température °C	pH	Concentration	Méthode
acétate de n-butyle	2.3	25	/	/	OECD 117
acétone	-0.24	/	/	/	/
propane	1.09	20	7	/	/

**Facteur de bioconcentration****Pour les ingrédients**

Nom	Espèce	Organisme	Valeur	Durée	Résultat	Méthode	Remarques
acétate de n-butyle	FBC	/	15.3	/	/	/	Valeur calculée
acétone	FBC	/	3	/	/	/	Valeur calculée

**12.4 Mobilité dans le sol****Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement**

Aucune donnée.

**Tension superficielle****Pour les ingrédients**

Nom	Valeur	Température °C	Concentration	Méthode	Remarques
acétate de n-butyle	61.3 mN/m	20	1 g/L	OECD 115	/

**Adsorption / désorption****Pour les ingrédients**

Nom	type	Critère	Valeur	Résultat	Méthode	Remarques
acétone	eau	/	1.5 L/kg	/	/	Koc, 20 °C
acétone	eau	constante de Henry (H)	2929 - 3070 Pa.m <sup>3</sup> / mol	/	/	25 °C
acétone	eau	constante de Henry (H)	3311 Pa.m <sup>3</sup> / mol	/	/	25 °C, eau de mer

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

L'évaluation n'est pas faite.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substance susceptible de causer des troubles endocriniens.

**12.7 Autres effets néfastes**

Aucune donnée.

**12.8 Informations complémentaires****Pour le produit**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Éviter la pollution. Catégorie de pollution des eaux (WGK) : 2 (auto-évaluation) ; dangereux pour l'eau ;

**Pour les ingrédients****acétate de n-butyle**

Bioaccumulation n'est pas attendue. Soluble dans l'eau. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Potentiel d'adsorption faible.

**acétone**

Bioaccumulation n'est pas attendue.

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Élimination du produit/de l'emballage****Procédé de destruction du produit ou des résidus**

Éliminer conformément au Règlement sur la gestion des déchets. L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles : le remettre à un collecteur/éliminateur/transformateur agréé de déchets dangereux. Prévenir tous déversements ou fuites dans les égouts/la canalisation.

**Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW**

15 01 11\* - emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides

**Procédé de traitement des emballages usagés**

Éliminer conformément à la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets. Livrer les conteneurs complètement vidés aux autorités d'élimination des déchets agréées. Les conteneurs non nettoyés sont classés comme déchets dangereux - ils doivent être manipulés de la même manière que le contenu. Les conteneurs non nettoyés ne doivent pas être perforés, coupés ou soudés.

**Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW**

16 05 04\* - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

**Informations pertinentes pour le traitement des déchets**

Aucune donnée.

**Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées**









Aucune donnée.

**Autres recommandations d'élimination**

Aucune donnée.

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

ADR/RID	IMDG	IATA	ADN
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1950	UN 1950	UN 1950	UN 1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU			
AÉROSOLS	AÉROSOLS (zinc powder - zinc dust (stabilized))	AÉROSOLS	AÉROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
2	2	2	2

ADR/RID	IMDG	IATA	ADN
 	 	 	 
14.4 Groupe d'emballage			
non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant
14.5 Dangers pour l'environnement			
OUI	Polluant marin	OUI	OUI
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Quantités limitées 1 L Dispositions particulières: 190, 327, 344, 625 Instructions d'emballage P207, LP200 Dispositions spéciales d'emballage PP87, RR6, L2 facteur 2 Restrictions dans les tunnels (D) Classification code 5F	Quantités limitées 1 L EmS F-D, S-U	Limited Quantity, Packing Instructions (Ltd Qty, Pkg Inst) Y203 Limited Quantity, Maximum Net Quantity/Package (Ltd Qty, Max Net Qty/Pkg) 30 kg G Packing Instructions (Pkg Inst) 203 Maximum Net Quantity/Package (Max Net Qty/Pkg) 25 kg Special provisions A145, A167, A802	Quantités limitées 1 L
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI			
	-		

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) no. 1272/2008 [CLP]

- Règlement (CE) no. 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

-Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

- 832.30 Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA) du 19 décembre 1983 (Etat le 1er janvier 2017)

- 813.11 Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les

produits chimiques, OChim) du 5 juin 2015 (État le 1er janvier 2024)

- 814.012 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM) du 27 février 1991 (État le 1er juillet 2024)

- 814.318.142.1 Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) du 16 décembre 1985 (État le 1er janvier 2024)

- 814.600 Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, OLED) du 4 décembre 2015 (État le 1er janvier 2024)

- 814.610 Verordnung über den Verkehr mit Abfällen (VeVA) vom 22. Juni 2005 (Stand am 1. Januar 2020)

#### **COV - Directive 2004/42/CE**

non applicable

#### **Ingrédients conformément au Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergent**

Aucune donnée.

#### **Des instructions spéciales**

Catégorie de pollution des eaux (WGK) : 2 (auto-évaluation) ; dangereux pour l'eau.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs:

ANNEXE II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT:

Acétone (no CAS 67-64-1).

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

La sécurité chimique n'est pas disponible.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

#### **Modifications des Fiches de Données de Sécurité**

Aucune donnée.

#### **Source de données principales utilisées dans la fiche de données**

Aucune donnée.

#### **Abréviations et acronymes**

ETA - Estimation de la toxicité aiguë

ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CEN - Comité européen de normalisation

C&E - Classification et étiquetage

CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n°1272/2008

N° CAS - Numéro du Chemical Abstract Service

CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

CSA - Évaluation de la sécurité chimique

CSR - Rapport sur la sécurité chimique

DNEL - Dose dérivée sans effet

DPD - Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses

DSD - Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses

UA - Utilisateur en aval

CE - Communauté européenne

ECHA - Agence européenne des produits chimiques

Numéro CE - Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS)

EEE - Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)

CEE - Communauté économique européenne

EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire

ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées

FR - Norme européenne

UE - Union européenne

Euphrac - Catalogue européen de phrases normalisées

CED - Catalogue européen des déchets (remplacé par LoW – voir ci-dessous)

SEG - Scénario d'exposition générique

SGH - Système général harmonisé

IATA - Association internationale du transport aérien

OACI-TI - Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses

IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses

IMSBC - Code maritime international des cargaisons solides en vrac

TI - Technologies de l'information

IUCILID - Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées

IUPAC - Union internationale de chimie pure et appliquée

CCR - Centre commun de recherche

Kow - Coefficient de partage octanol-eau

CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

DL50 - Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

EL - Entité légale

LoW - Liste des déchets (voir <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

LR - Déclarant principal

F/I - Fabricant/Importateur

EM - État membre

FS - Fiche signalétique

CO - Conditions opératoires

OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques

VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle

JO - Journal officiel

RE - Représentant exclusif

OSHA - Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique

CPE - Concentration prédite sans effet

PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet

EPI - Équipement de protection individuelle

R(Q)SA - Relation (quantitative) structure-activité

REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques] Règlement (CE) n°1907/2006

RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)

RIP - Projet de mise en œuvre de REACH

RMM - Mesure de gestion des risques

APR - Appareil de protection respiratoire

FDS - Fiche de données de sécurité

FEIS - Forum d'échange d'informations sur les substances

PME - Petites et moyennes entreprises

STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) RE - Exposition répétée

(STOT) SE - Exposition unique

SVHC - Substances extrêmement préoccupantes

NU - Nations Unies

vPvB - Très persist

### **Texte des phrases H visées au point 3**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.